

20200214 InfoMigrants

<https://www.infomigrants.net/fr/post/22798/lourdes-peines-de-prison-pour-des-passeurs-ayant-fait-traverser-la-frontiere-franco-italienne-a-des-migrants>

Actualités



Le tribunal correctionnel de Lyon. Crédit : Alcyone Wemaëre (Archive)

Lourdes peines de prison pour des passeurs ayant fait traverser la frontière franco-italienne à des migrants

Par [La rédaction](#) Publié le : 14/02/2020

Dix hommes, pour la plupart originaires d’Afrique de l’Ouest, ont été condamnés par la justice française à des lourdes peines d’emprisonnement. Ils faisaient payer plus de 300 euros pour faire passer des milliers de migrants de Turin vers la région parisienne.

Ils ont réussi à faire entrer plus d’un millier de migrants sur le territoire français, via les Alpes et la gare de Nice (sud de la France) moyennant 300 à 350 euros par trajet. Dix protagonistes d’un réseau d’immigration clandestine qui opérait entre l’Italie et la France ont écopé, vendredi 14 février, de peines d’emprisonnement allant de un à cinq ans.

Originaires d’Afrique de l’Ouest pour la plupart, les prévenus ont été accusés par le tribunal correctionnel de Lyon d’aide au séjour irrégulier en bande organisée et association de malfaiteurs.

Ces passeurs avaient organisé plusieurs dizaines de voyages clandestins, par fourgonnettes puis par trains, de 2016 à 2018, entre Turin et la région parisienne, via les Alpes.

Une organisation "comparable à une plateforme ou à un service Uber"

Des peines d'interdiction du territoire français de cinq et dix ans ont également été prononcées par le tribunal de Lyon contre quatre des condamnés d'origine africaine, ainsi que trois amendes de 200 à 3 000 euros pour des délits routiers liés au transport de migrants par les cols et les tunnels de Savoie et des Hautes-Alpes.

Un mandat d'arrêt a été émis contre l'un des condamnés, absent du procès. Enfin, un loueur de fourgonnettes d'origine chinoise a été condamné à trois mois de prison avec sursis pour travail dissimulé. Il n'avait pas forcément "connaissance de l'usage qui allait être fait de ses camions" a estimé le procureur de la République, Olivier Chevet.

>> **À lire sur InfoMigrants :** [Traversées des Alpes : "En été, les risques de mourir existent aussi"](#)

"Au total, cette organisation a fait rentrer 1 500 migrants sur le territoire français ", avait souligné le procureur dans son réquisitoire. Des estimations chiffrées, toutefois contestées par la défense.

À l'argument de l'altruisme, avancé par certains prévenus, Olivier Chevet avait répondu en décrivant une organisation "comparable à une plateforme ou à un service Uber". "On sait que les parcours de migration sont difficiles et douloureux, les migrants arrivent totalement perdus, ils ont profité de leur situation de vulnérabilité" a conclu le magistrat qui a eu gain de cause.